



Saint-Pierre-lès-Nemours

DEMANDE de subventions

Associatives

NOM DE L'ASSOCIATION :

.....

Nom du (de la) président (e) et coordonnées (adresse/mail/téléphone) :

.....

.....

DEMANDE INITIALE

RENOUVELLEMENT

Montant sollicité : €

Date limite obligatoire de dépôt des dossiers

10 janvier 2027

Madame SAVIN Hélène

Renseignements complémentaires

01 64 45 13 72 / finances@spln.fr

Seuls les dossiers envoyés à l'adresse ci-dessous seront traités :

Hôtel de ville – 7 chemin de la Messe / 77140 St-Pierre-Lès-Nemours

Les dossiers doivent être envoyés UNIQUEMENT par courrier (pas d'envoi mail, ni fax) - Merci.



Mot du Maire



Chers présidents et membres d'Association,

A Saint-Pierre-lès-Nemours, nous avons pleinement conscience de la chance qui est la nôtre de pouvoir s'appuyer sur un tissu associatif riche et diversifié dont les représentants, bénévoles et adhérents se distinguent par leur dynamisme et leur volontarisme.

Jamais vous n'êtes en retrait... bien au contraire, vous êtes constamment en première ligne à nos côtés pour développer des actions culturelles, sportives, sociales, environnementales ou encore de santé publique qui viennent améliorer notre cadre de vie et apporter du lien social si important dans notre société.

Impliqué moi-même en son temps dans le milieu associatif, je sais à quel point votre rôle est précieux pour animer le bien-vivre ensemble dans notre société toujours plus marquée par l'individualisme.

C'est pourquoi, comme chaque année, je m'engage à ce que nous vous apportions, dans les mesures de nos possibilités, l'aide dont vous aurez besoin pour le développement de vos activités et projets.

Chaque dossier reçu sera interrogé avec intérêt et examiné avec soin.

Un grand bravo et un grand merci à tous pour votre dévouement et pour votre engagement !

Bruno LANDAIS



Documents à joindre pour l'année 2027 Obligatoires pour traiter la demande



- Extrait du Journal Officiel mentionnant la création de l'association
- Extrait du Journal Officiel mentionnant la dernière modification de l'association, s'il y a lieu
- Copie intégrale des statuts
- Procès-verbal de l'assemblée générale relative à l'élection des membres du bureau (avec liste nominative des membres et leur qualité)
- Tout autre document permettant l'étude de votre dossier (Descriptifs d'actions, fiches salariales, etc.)
- Copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale
- Budget prévisionnel de l'exercice concerné.
- Trésorerie disponible et éventuels fonds propres au 31 décembre N-1 (copie du ou des relevé(s) de compte(s))
- Budget réalisé de l'année écoulée et le budget prévisionnel à venir signés du (de la) Président(e) et pourtant le détail de la subvention demandée.
- Contrat d'assurance responsabilité civile (attestation de l'assureur)
- RIB de votre association
- Nom, prénom, adresse du (de la) Président(e), téléphone et mail du contact de l'association pour le suivi de ce dossier. (1^{ère} page du présent dossier)

Documents à joindre pour l'année 2027 Obligatoires pour traiter la demande



- Nombre total d'adhérents :
- Nombre total d'adhérents SAINT PIERROIS :
- Description du programme d'investissement pluriannuel (à renseigner lorsque la demande porte sur une subvention importante ou augmentation par rapport à l'année précédente) :
.....
.....

Tout dossier incomplet sera retourné.

Rappel important :

Depuis 2014 : aucun dossier ne peut être traité sans les numéros **SIRET** et **NAF** des associations.

Le numéro de SIRET : si elle n'en possède pas encore au moment de la demande de subvention, l'association doit en faire la demande auprès de l'INSEE.

Pour trouver votre numéro : <http://www.infogreffes.fr/infogreffes/index.jsp>

SIREN : unique qui est attribué aux personnes morales et physiques.

SIRET : Il s'agit de votre numéro SIREN à 10 chiffres auquel on ajoute 4 chiffres qui constituent le NIC (Numéro Interne de Classement).

Le SIRET est obligatoire dans 3 cas de figure :

1. Emploi de personnel salarié
2. Activités entraînant le paiement de TVA et d'impôts sur les sociétés
3. L'association reçoit ou sollicite des subventions ou des paiements en provenance de l'État ou des collectivités territoriales

CODE NAF : - anciennement code APE – Définit l'activité principale du travailleur, leur indépendant ou de l'entreprise parmi les activités mentionnées sur la Nomenclature des Activités Françaises.

Ce code se compose de 4 chiffres et 1 lettre.



Hôtel de Ville - 7 chemin de la Messe / 77140 St-Pierre-Lès-Nemours
01 64 45 13 60 - accueil@spln.fr
www.saintpierresnemours.fr - @VilleSaintPierrelesNemours